

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS947

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE 43

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« soins addictions »

les mots :

« santé addictions ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

III. – En conséquence, à l’alinéa 3, substituer aux mots :

« aux soins »

les mots :

« à la santé et aux droits ».

IV. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 3° Au II, les mots : « , également chargée de faciliter leur accès aux soins » sont remplacés par les mots : « ainsi que des acteurs de la promotion de la santé, également chargée de faciliter leur accès à la santé et aux droits » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de renforcer et de consacrer l’approche en parcours en santé globale de ce dispositif qui prolonge l’expérimentation des salles de consommation à moindre risque sous le format de halte « soins addictions ».

Ainsi cet amendement propose une modification lexicale visant à parler de santé plutôt que de soins. et à intégrer les acteurs de promotion de la santé et l'accès aux droits dans le dispositif.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'association Aides.